COMMUNE DE BRINON SUR SAULDRE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Mars 2018

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales

L'an deux mil dix-huit, le quatorze mars à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionel POINTARD, Maire de BRINON SUR SAULDRE.

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9
Nombre de Conseillers votants : 14
Date de convocation : 9 Mars 2018

<u>Étaient présents</u>: Mesdames et Messieurs Lionel POINTARD « Maire », Denise SOULAT et Catherine HUPPE « Adjointes municipales », Michèle ROBERT, Michel MATÉOS, Guillaume CHEVALIER, Marie CHARTIER, Thierry FRICHETEAU et Aurore THIROT « conseillers municipaux ».

<u>Absents excusés</u>: Ulrich BAUDIN qui donne pouvoir à Catherine HUPPE, Céline PIMENTA qui donne pouvoir à Michel MATÉOS, Raphaël PORNIN qui donne pouvoir à Lionel POINTARD, Marie- Christine MENEC- LACUBE qui donne pouvoir à Denise SOULAT et Frédéric DEPEINT qui donne pouvoir à Michèle ROBERT.

Marie CHARTIER a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- > Désignation d'un secrétaire de séance
- > Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal
- > Rapport du Maire
- > Décisions du Maire

> <u>FINANCES</u>:

- ✓ Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018
- ✓ Compte-rendu Commission des Finances Subventions aux associations 2018
- ✓ Délibération approuvant la consolidation d'une partie de la dette selon la convention de financement à options multiples pour le financement des travaux de la construction de la station d'épuration

> <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u> :

✓ Délibération de soutien au déroulement des épreuves hippiques à Lamotte-Beuvron dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

> QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 20h30.

CM du 14-03-2018 1/8

Lionel POINTARD propose de nommer Madame Marie CHARTIER en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, après avoir procédé à l'appel, déclare le quorum atteint, la séance de conseil municipal peut se tenir.

Approbation du procès-verbal du conseil du 31 janvier 2018 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal du 31 janvier 2018.

Les élus présents sont invités à signer le procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2018, ainsi que les délibérations.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DU MAIRE

Le Maire a donné lecture aux conseillers municipaux de ses activités depuis le 31 janvier 2018.

✓ Courriers

✓ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'un courrier de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSSPP), concernant une enquête publique qui aura lieu en mai 2018, sur le projet d'installations classées de l'entreprise Cassier pour la poursuite et l'extension de l'exploitation de la carrière des Pointards.

✓ Reunions et rendez-vous :

- Le mardi 6 février 2018, Monsieur le Maire et les adjoints ont reçu M. Berneron du SDE18 pour lui présenter le projet des travaux de revitalisation et d'aménagement du centre bourg. Une estimation des travaux d'enfouissement des réseaux sur la route de Chaon a été réceptionné avec un taux de participation pour la Commune de 40%. Le SDE18 prendra en charge les 60% restants. Une demande d'étude plus approfondie a été demandée auprès du syndicat.
- Le jeudi 8 février 2018, Monsieur le Maire et Denise Soulat se sont rendus à Bourges pour une réunion d'informations concernant la tenue des régies. Une réunion sera organisée par la suite avec tous les régisseurs de recettes.
- Le jeudi 8 février 2018, Monsieur le Maire, les adjoints et Cécile Mégret, secrétaire de mairie, se sont rendus à Vierzon à la Sous-Préfecture, rencontrer Monsieur le souspréfet, afin de le tenir informer du planning concernant le projet des travaux de revitalisation du centre bourg.
- Le mercredi 21 février 2018, M. Willy Joseph du SDE18 est venu présenter le rapport 2017 établi par AEB électricité concernant l'état du patrimoine communal en matière d'éclairage public. Le plan REVE est reconduit pour 2 ans. Il convient donc de budgéter des travaux sur ces deux années afin de limiter le coût pour la collectivité. (30 % des travaux à la charge de la Commune, avec un maximum de 30 000 € de travaux par an soit un coût pour la commune de 9 000 € /an).

✓ Communautés de Communes Sauldre et Sologne :

 La dernière réunion de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne a eu lieu le lundi 26 février 2018. Le compte-rendu est affiché et a été envoyé aux conseillers municipaux.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 26 mars 2018.

CM du 14-03-2018 2/8

✓ Commissions municipales :

- ✓ Une commission des finances a eu lieu le 7 février 2018 afin d'étudier les dossiers des associations pour leur demande de subventions communales.
- ✓ Une commission des finances a eu lieu le 13 février 2018 afin d'établir une première ébauche du budget 2018 de la Commune et du budget annexe assainissement. Une commission générale aura lieu le Mardi 27 mars à 20h00 pour établir les budgets 2018.
- ✓ La commission communication s'est réunie le lundi 19 février 2018 pour commencer à préparer la rédaction du prochain caquetoir.
- ✓ Une commission des chemins a eu lieu le samedi 24 février 2018. Le compte-rendu a été envoyé à tous les conseillers.
- ✓ La commission administrative des élections s'est réunie le lundi 5 mars 2018 afin d'étudier les radiations proposées.
- ✓ La commission des impôts directs s'est réunie le jeudi 8 février 2018.

DONNER ACTE DE DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal de Brinon-sur-Sauldre en date du 3 avril 2014,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Fait à Brinon-sur-Sauldre à la date sus indiquée et affiché le 14 mars 2018, Pour copie certifiée conforme au registre des décisions du Maire.

1- Délibération n° 2018-0025

Objet : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018

Lionel POINTARD rappelle au conseil municipal la délibération N°2018-0004 du 31 janvier 2018 autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018. Cette délibération doit être plus précise. Il est nécessaire d'indiquer les sommes attribuées par article dans chacun des chapitres.

Monsieur le Maire rappelle :

Budget principal:

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2017 :

473 747.45 € (hors chapitre 16)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 118 436.86 € (<25% x 473 747.45 €).

CM du 14-03-2018 3/8

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	25 %
Chapitre 20	2 865.21
Chapitre 21	70 835.15
Chapitre 204	10 087.44
Total	83 787.80 €

Répartis comme suit :

Chapitres	Article	Montant
20	2031	2 865.00 €
Total chapitre 20		2 865.00 €
21	2182	7 400.00 €
	2183	1 113.00 €
	21318	16 433.38
	2132	990.00 €
	21312	316.80
	2188	392.40
Total chapitre 21		26 645.58 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- > ACCEPTE les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées cidessus,
- > AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des sommes précisées au tableau ci-dessus.

Acte certifié exécutoire

Réception par la Préfète :15/03/2018

Publication :15/03/2018

2- Délibération n° 2018-0026

<u>Objet : Compte-rendu de la commission des finances – Subventions aux</u> associations 2018

Lionel POINTARD donne la parole à Madame Denise SOULAT, 1ère adjointe et déléguée aux finances.

Denise SOULAT expose aux membres du conseil municipal les différents dossiers de demande de subventions pour l'année 2018, présentés par les associations et examinés par la commission des finances, réunie le 7 février 2018.

Les membres de la commission des finances proposent d'attribuer, et, de verser une subvention aux associations suivantes :

CM du 14-03-2018 4/8

Liste des Associations	Subventions accordées en 2018
Activités Loisirs	3 000,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	800,00 €
Association bibliothèque du Cher	155,00 €
B.B.C. (Brinon Badminton Club)	300,00 €
Club Cycliste Brinonnais	500.00 €
Club des Ainés	150,00 €
Club Informatique	300,00 €
Comité de St Blaise	100,00 €
Comité d'entraide	1 000,00 €
Comité des Fêtes	1 000,00 €
Coopérative Scolaire	750,00 €
Ecole de Musique	2 000,00 €
Fondation de Sologne- Domaine du Ciran	82,00 €
Fondation du Patrimoine	120,00 €
FSE Collège	70,00 €
Le Gardon de Sologne	800.00 €
GRAHS	200,00 €
Gym Tonic	200,00 €
Harmonie Sauldre et Sologne	900,00 €
Les Ch'tios Solognots	250,00 €
Jeunes sapeurs-pompiers d'Argent	200,00 €
Les Amis de la Bibliothèque	350,00 €
Les Doigts Agiles	100,00 €
Stade Brinonnais	1 500,00 €
UNC	200.00 €
Total	15 027.00 €

Denise SOULAT précise que pour les prochaines demandes de subventions, les associations devront fournir tous les documents demandés et remplir entièrement et correctement le formulaire obligatoire, dont les caractéristiques sont conformes au décret N°2016-1971 du 28 décembre 2016.

Elle rappelle que chaque association brinonnaise bénéficie de deux salles gratuites dans l'année. Seules les associations – COMITE D'ENTRAIDE et COMITE DES FETES – disposeront en plus de la gratuité de la salle Jean Boinvilliers, lors de la Kermesse de l'Amitié et du Marché de Noël, fêtes impliquant l'ensemble de la population et donc d'intérêt général.

La location des salles pour les assemblées générales ou réunions d'information avec ou sans pot de l'amitié pour terminer, sera gratuite.

Lorsqu'un repas (à titre onéreux ou gratuit) suivra une réunion, cette réunion sera considérée comme locative. Elle demande donc à chaque association de réserver les salles avec précision et de rester dans le cadre de leurs activités propres.

Denise SOULAT rappelle que cette gratuité est accordée à l'organisateur si celui-ci s'engage à prendre en charge le nettoyage et le rangement complet de la salle après la manifestation.

CM du 14-03-2018 5/8

Concernant les autres demandes de subventions d'associations, la commission des finances a décidé de ne pas attribuer de subventions à celles-ci pour l'année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➤ APPROUVE les propositions de subventions 2018 aux associations,
- > AUTORISE le Maire à verser les sommes allouées à chaque association.
- > DECIDE de ne pas attribuer de subventions à d'autres associations en 2018, sauf à titre exceptionnel pour les associations brinonnaises.

Acte certifié exécutoire

Réception par la Préfète :15/03/2018

Publication :15/03/2018

3- Délibération n° 2018-0027

Objet : Délibération approuvant la consolidation d'une partie de la dette selon la convention de financement à options multiples pour le financement des travaux de la construction de la station d'épuration

Lionel POINTARD donne la parole à Madame Denise SOULAT, 1ère adjointe et déléguée aux finances.

Denise SOULAT expose:

Madame la 1ère adjointe rappelle la délibération N°2016-04-01 du 27 avril 2016 acceptant la signature d'une convention de financement à options multiples, entre la Commune de Brinon-sur-Sauldre et le Crédit Agricole Centre Loire, pour financer les travaux de construction de la station d'épuration.

Le volume de financement de cette convention est de $1\ 200\ 000\ €$. Ce financement est réparti en deux phases : une phase de consolidation (emprunt de $200\ 000\ €$ sur $20\ ans$, réalisé en mai 2016) et une phase de mobilisation ($1\ 000\ 000\ €$ sur $24\ mois$).

Concernant cette phase de mobilisation, la Commune a sollicité deux tirages, un premier le 12/06/2017 de 500 000 € et un second le 15/11/2017 de 200 000 €.

Concernant le 1^{er} tirage de 500 000 €, la Commune de Brinon-sur-Sauldre a déjà effectué trois remboursements anticipés d'un montant de 322 000 €, lorsque les acomptes de subventions et la TVA ont été versés. A ce jour, il reste 178 000 € à rembourser, avant le terme fixé dans la convention au 15 mai 2018.

Concernant le 2ème tirage de 200 000 € et selon les modalités de la convention, l'emprunteur peut procéder à la consolidation de la dette ainsi constituée auprès du Crédit Agricole Centre Loire, en emprunt à taux fixe.

Après avis des membres de la commission des finances le 13 février 2018, Monsieur le Maire propose de rembourser le solde du 1^{er} tirage, soit 178 000 €, avant le 15 mai 2018, et de consolider le 2^{ème} tirage de 200 000 € en emprunt sur 20 ans.

Après consultation auprès du Crédit Agricole Centre Loire, celle-ci propose un emprunt de 200 000 € aux caractéristiques suivantes :

CM du 14-03-2018 6/8

Montant : 200 000 € Durée : 20 ans

Périodicité des échéances : trimestrielles

Taux d'intérêt fixe: 1.66%

Montant total des intérêts : 35 444.63 €

Montant des échéances : 2 943.06 € par trimestre soit 11 772.24 € par an Échéances constantes Amortissement du capital progressif et intérêts dégressifs

Après avoir entendu l'exposé de Madame l'adjointe déléguée aux finances et de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ➤ AUTORISE Monsieur le Maire à consolider la somme de 200 000 € du 2ème tirage, comme proposé dans la convention signée le 20/05/2016 entre la Commune de Brinonsur-Sauldre et le Crédit Agricole Centre Loire, aux conditions sus mentionnées, pour financer les travaux de construction de la station d'épuration,
- > AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bordereau de consolidation ainsi que tous les documents afférents à cette présente délibération.

Acte certifié exécutoire

Réception par la Préfète :15/03/2018

Publication :15/03/2018

4- Délibération n° 2018-0028

Objet : Délibération de soutien au déroulement aux épreuves hippiques à Lamotte-Beuvron dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

Lionel POINTARD expose:

Le Comité International Olympique a désigné la ville de Paris comme organisatrice des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Certaines épreuves seront délocalisées.

La Fédération Française d'Equitation a son siège dans la Commune de Lamotte-Beuvron et possède une infrastructure d'équitation conçue pour accueillir des évènements tels que les Championnats du Monde d'équitation ou les Jeux Olympiques.

La Commune de Lamotte-Beuvron et la Fédération Française d'Equitation sont volontaires pour accueillir les épreuves hippiques des JO de 2024.

Le Président du Conseil Départemental du Loir-et-Cher invite les conseillers municipaux à adopter une délibération en faveur de la candidature du parc équestre de Lamotte-Beuvron pour accueillir les épreuves d'équitation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Compte tenu de la proximité entre la Commune de Brinon-sur-Sauldre et la Commune de Lamotte-Beuvron, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin d'apporter son soutien à cette ville pour le déroulement des épreuves hippiques dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville de Paris organisera les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Brinon-sur-Sauldre est attachée et dans lesquelles elle se reconnait :

Considérant que certaines disciplines seront délocalisées hors de Paris ;

CM du 14-03-2018 7/8

Considérant que la Fédération Française d'équitation, installée sur la commune de Lamotte-Beuvron, depuis 2006, dispose du plus grand espace équestre d'Europe ;

Considérant que ce lieu dispose des infrastructures et de l'expérience pour accueillir des compétitions internationales dans des conditions optimales ;

Considérant la pérennité des investissements qui pourront y être réalisés ;

Considérant que la commune de Lamotte-Beuvron dispose de dessertes routières et ferroviaire afin de garantir le meilleur accès au public et aux compétiteurs ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par à l'unanimité,

> APPORTE son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'organisation de Paris 2024.

Acte certifié exécutoire Réception par la Préfète :15/03/2018 Publication :15/03/2018

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h07. Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits, Et, ont signé au registre les membres présents,

Fait à Brinon-sur-Sauldre, le 16 mars 2018, Certifié affiché le 16 mars 2018, Le Maire, Lionel Pointard

CM du 14-03-2018 8/8